

Checklist pratique du collectionneur

26 actions pour acquérir, documenter et préserver une œuvre d'art contemporain.

Cette checklist rassemble les principales questions à examiner au cours de la vie d'une acquisition. Elle constitue un outil d'orientation : toutes les vérifications ne s'appliquent pas de la même manière à chaque œuvre, et certaines situations nécessitent l'accompagnement de professionnels spécialisés.

I. Avant l'acquisition – Prendre une décision éclairée

- ☐ **Clarifier son intérêt pour l'œuvre.** Identifier ce qui motive l'acquisition et la manière dont l'œuvre pourrait trouver sa place dans la collection.
- ☐ **Examiner les caractéristiques artistiques.** Considérer la technique, les matériaux, les dimensions, la composition et les éventuelles particularités de présentation.
- ☐ **Situer l'œuvre dans la pratique de l'artiste.** Rechercher, lorsque cela est possible, des informations sur la série, la période de création et les évolutions de son travail.
- ☐ **Distinguer les faits des appréciations.** Identifier ce qui est documenté, ce qui relève d'une interprétation curatoriale et ce qui constitue une hypothèse concernant le marché.
- ☐ **Comprendre le prix demandé.** Examiner les éléments de comparaison pertinents, sans considérer qu'ils déterminent une valeur artistique objective ou garantissent une revente future.
- ☐ **Évaluer le coût global.** Prendre en compte, selon les circonstances, les taxes, les frais de transport, d'importation, d'installation, d'assurance et de conservation.
- ☐ **Identifier les interlocuteurs.** Comprendre qui propose l'œuvre, à quel titre cette personne intervient, si elle est habilitée à la vendre et quels intérêts économiques ou commissions peuvent intervenir dans la transaction.

2. Avant de confirmer l'acquisition – Vérifier et formaliser

- ☐ **Confirmer l'identification de l'œuvre.** Vérifier la concordance entre les photographies, le titre, l'artiste, la date, la technique, les dimensions et les éventuelles indications d'édition.
- ☐ **Examiner la provenance disponible.** Identifier les documents permettant de retracer l'historique connu de l'œuvre et les éventuelles incertitudes.
- ☐ **Vérifier les éléments relatifs à l'authenticité.** Examiner les certificats, attestations ou autres références lorsqu'ils existent, en tenant compte de leur origine et de leur portée.
- ☐ **S'informer sur l'état de conservation.** Demander les informations disponibles et, lorsque les circonstances le justifient, un rapport d'état ou l'avis d'un spécialiste.
- ☐ **Clarifier les conditions de vente.** Vérifier le prix total, les modalités de paiement, les éventuelles conditions particulières et les droits ou recours applicables.
- ☐ **Définir les modalités de livraison.** Préciser les responsabilités relatives à l'emballage, au transport et à l'assurance, ainsi que les conditions de transfert de propriété et des risques.
- ☐ **Prévoir les justificatifs de l'acquisition.** Vérifier quels documents seront remis – facture, reçu ou contrat selon les circonstances – et conserver, une fois la transaction réalisée, la preuve de paiement et les autres documents associés.

3. À la réception – Identifier, documenter et installer

- ☐ **Examiner l'œuvre à son arrivée.** Vérifier sa conformité avec l'acquisition et rechercher d'éventuels dommages liés au transport, en respectant les délais et procédures de notification applicables.
- ☐ **Constituer ou compléter son dossier.** Attribuer un numéro d'inventaire et enregistrer les informations d'identification, la date et le mode d'acquisition ainsi que la localisation.
- ☐ **Réaliser une documentation photographique.** Conserver des images de l'œuvre et, lorsque cela est pertinent, de ses détails, inscriptions et particularités matérielles.
- ☐ **Classer les sources et documents.** Associer à l'œuvre les justificatifs, références artistiques, certificats éventuels, rapports techniques et informations de conservation.
- ☐ **Adapter son installation.** Tenir compte des matériaux, de la lumière, de l'environnement, de la sécurité et des recommandations particulières de présentation.

4. Dans la durée – Préserver et faire évoluer

- ☐ **Surveiller les conditions de conservation.** Vérifier périodiquement l'environnement de l'œuvre et solliciter un avis spécialisé lorsqu'une intervention paraît nécessaire.
 - ☐ **Tenir l'inventaire à jour.** Enregistrer les changements de localisation, les déplacements, les interventions, les prêts et les éventuelles cessions.
 - ☐ **Préserver les archives.** Conserver les originaux importants, organiser les fichiers numériques, identifier leurs sources et réaliser des sauvegardes régulières.
 - ☐ **Réexaminer les besoins d'assurance.** Vérifier l'adéquation des garanties, notamment lorsque la situation, la localisation ou les conditions de présentation des œuvres évoluent.
 - ☐ **Encadrer les prêts éventuels.** Clarifier par écrit les responsabilités, les conditions de conservation, le transport, la restitution et les garanties prévues.
 - ☐ **Vérifier les droits liés aux reproductions.** Ne pas présumer que la propriété matérielle d'une œuvre autorise toutes ses utilisations dans des publications ou sur Internet.
 - ☐ **Préparer la continuité de gestion et la transmission.** Veiller à ce que les personnes habilitées puissent retrouver les informations essentielles et, si nécessaire, demander un conseil juridique ou fiscal adapté.
-

Le principe à retenir

Une acquisition réfléchie ne repose pas sur la certitude de disposer de toutes les informations. Elle repose sur la capacité à identifier celles qui sont essentielles, à comprendre les incertitudes qui subsistent et à prendre des décisions adaptées à la nature de chaque œuvre.

Cette checklist accompagne cette démarche sans remplacer les vérifications spécialisées que certaines acquisitions peuvent nécessiter.